Dans l'exemple représenté aux Figures 1 à 3, la partie de toit arrière 4 porte de chaque côté du véhicule une vitre latérale fixe 38 de custode qui peut pivoter avec ladite partie de toit arrière 4.

5

10

15

20

25

30

35

Une telle vitre 38 permet ainsi d'augmenter la surface vitrée latérale du véhicule, sans l'inconvénient rencontré dans les systèmes de toit rétractable de l'art antérieur, dans lesquels de telles vitres doivent être mobiles verticalement et être baissées avant de faire pivoter le toit découvrable vers sa position repliée, puis relevées après pivotement du toit rétractable vers sa position déployée.

Dans l'exemple représenté aux figures, le point d'articulation 9a de chaque bras de levier 8 sur la carrosserie 6 du véhicule 2 est situé en arrière de l'axe de pivotement transversal 5 de la partie de toit arrière 4. En outre, le point d'articulation 7a de chaque bras de levier 8 sur l'extrémité arrière 10 de la partie de toit avant 3 est situé, dans la position déployée du système de toit 1, en arrière des points d'articulation 42 de la partie de toit avant 3 à l'extrémité avant 11 de la partie de toit arrière 4.

A cet effet, le point d'articulation 7a de chaque levier 8 est porté par une première patte correspondante 43 s'étendant vers l'arrière à partir de l'extrémité arrière 10 de la partie de toit avant 3.

En outre, chaque point d'articulation 42 est porté par une seconde patte correspondante 44 s'étendant vers l'avant à partir de l'extrémité avant 11 de la partie de toit arrière 4.

Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation que l'on vient de décrire, et on peut apporter à ceux-ci de nombreux changements et modifications sans sortir du domaine de l'invention.